

**Résolution du 20 mai 2026 de Mmes et MM. Alexandre Diogo, Christel Saura, Brigitte Studer, Daniel Sormanni, Louise Kasser Genecand, Simon Gaberell, Manuel Zwyszig, Guilhem Kokot, Yasmine Berrada, Théo Keel, Mathéo Uldry, Didier Bonny, Adeline Suter, Elisabeth Brodard, Emmanuel Deonna, Matthias Erhardt, Anna Barseghian, Laurence Corpataux, Laurence Desarzens, Alpha Oumar Dramé, Livia Zbinden, Valentin Dujoux, Sara de Maio, Melete Solomon-Kufлом, Nathalie Jaggi, Jean-Luc von Arx, Aurélien Barakat, Jérôme Fontana, Vanessa Klein et Roger Gaberell: «Pas d'austérité sur le dos des communes!»**

### PROJET DE RÉOLUTION

#### *Exposé des motifs*

Un groupe de pilotage mandaté par le Conseil d'Etat a remis le 7 mai dernier un rapport proposant diverses mesures de réduction des dépenses publiques<sup>1</sup>. Face à ses propres difficultés de gestion, le Canton a identifié une solution miracle: le report de charges, massif, sur les communes genevoises.

Ainsi, 16% des mesures proposées, pour un total de 86 millions de francs, sont des transferts aux communes. Parmi celles-ci, 27,7 millions de francs d'économies ciblent presque exclusivement la Ville de Genève (indiquées par un astérisque «\*» dans la liste):

- participation au budget de la Cour des comptes (1,2 million);
- transfert à la Ville de Genève de la maison de vacances pour personnes âgées Nouvelle Roseraie (1,7 million)\*;
- transfert complet de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) aux communes (27 millions);
- réduction du financement cantonal dévolu à la culture (7 millions)\*;
- suppression de la subvention accordée à la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) (2,7 millions);
- nouvelle répartition des coûts TPG entre Canton et communes (90 millions)<sup>2</sup>;
- suppression de la dîme du livre (1 million)\*;
- suppression de l'article 20 de la loi sur les routes (18 millions)\*.

Et ces transferts de charges ne représentent évidemment que l'impact direct de ces mesures. Il faut en effet également s'attendre à une augmentation indirecte des

---

<sup>1</sup> Voir «Mesures d'économies 2027-2029», <https://www.ge.ch/document/43460/telecharger> (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2026)

<sup>2</sup> Economie de 30 millions pour le Canton mais coût de 90 millions pour les communes, cf. page 120 du rapport.

charges des communes pour compenser la baisse des prestations cantonales (par exemple en mesure de soin et d'EMS). On peut aussi y ajouter la proposition, toujours envisagée, de faire participer les communes à 20% de la péréquation fédérale.

Si le Canton ne souhaite pas prendre ses responsabilités, ce n'est pas aux communes d'en payer le prix. Car les communes, et en particulier la Ville de Genève, assument déjà un certain nombre de prestations pour compenser l'absence du Canton ou des autorités fédérales. Sans compter qu'à Genève, en comparaison suisse, les communes possèdent une autonomie politique très limitée. Il n'est pas envisageable de recevoir de nouvelles charges sans nouvelle répartition des compétences.

Les finances communales seront fragilisées par ces mesures. Ce report de charges aurait une conséquence directe et néfaste sur la qualité de vie des Genevoises et des Genevois. Comment compenser ces dépenses massives si ce n'est en coupant dans des prestations essentielles à la population?

Certes, ces propositions n'ont pour l'instant aucune valeur légale. Mais c'est un premier pas qu'il faut dès le début combattre avec fermeté. Le Conseil d'Etat doit être averti, immédiatement, qu'il ne pourra pas compenser la mauvaise gestion de ses finances en reportant les charges sur les communes. Cette opposition formelle, indiquée par cette résolution du Conseil municipal et aux côtés d'autres communes, est une prise de position capitale. Le Canton doit l'avoir en tête au moment de prendre sa décision sur la suite à donner à ces mesures.

C'est pourquoi le Conseil municipal déclare:

- son inquiétude concernant les propositions du comité de pilotage qui alourdiraient les finances communales et ne respectent pas la répartition des compétences entre communes et Canton, et son opposition à celles-ci;
- sa volonté de combattre toute proposition présente ou future du Canton de transférer des charges supplémentaires aux communes;
- son souhait que le Conseil administratif établisse une position forte de la Ville en collaboration avec les autres communes genevoises, par exemple via l'Association des communes genevoises (AGC) et l'Union des Villes genevoises (UVG), et en particulier avec les autres grandes communes urbaines;
- son soutien total au Conseil administratif pour qu'il signifie au Conseil d'Etat que ces mesures seraient une ligne rouge pour la Ville de Genève et qu'elles susciteraient une vive opposition.